



ASSOCIATION SPORTIVE SAINT CHARLES

2021/2022

Activités proposées :

Au collège

ACTIVITES	HORAIRES	CLASSES	LIEU DE PRATIQUE	PROFESSEUR
AVIRON	MERCREDI 13H20 -17h20 Départ et retour St Charles	6 ^e /5 ^e /4 ^e /3 ^e	Base de loisirs DRAVEIL	Mr FROIDEVAUX Mr MOTTEAU Me MEZZA
BADMINTON	MERCREDI 13H20 - 15h20 JEUDI 12H30 – 13H30	6 ^e /5 ^e /4 ^e /3 ^e	GYMNASE	Mr SURMONT Me LE MESTREALLAN
TENNIS DE TABLE	MERCREDI 13H20 - 15h20 JEUDI 12H30 - 13H30	6 ^e /5 ^e /4 ^e /3 ^e	GYMNASE	Mr SOUSA
JUDO	MERCREDI 13H -15H JEUDI 17H20 – 18H20	6 ^e /5 ^e /4 ^e /3 ^e	DOJO	Me DELZENNE

Au lycée

ACTIVITES	HORAIRES	CLASSES	LIEU DE PRATIQUE	PROFESSEUR
TENNIS DE TABLE	MERCREDI 13H20 - 15h20 JEUDI 12H30 - 13H30	2 ^{nde} /1 ^{ère} /Term ^{le}	GYMNASE	Mr SOUSA
BADMINTON	MERCREDI 13H20 - 15h20 JEUDI 12H30 – 13H30	2 ^{nde} /1 ^{ère} /Term ^{le}	GYMNASE	Mr SURMONT Me LE MESTREALLAN

Financement :

Le montant annuel de la cotisation est de 60€, sauf pour l'activité Aviron, celle-ci est de 100€

Les élèves inscrits peuvent bénéficier de l'ensemble des activités proposées durant l'année scolaire. Le mode de règlement accepté est le chèque.

Documents administratifs :

Afin de finaliser l'inscription à l'Association Sportive, il vous sera demandé de télécharger, remplir et retourner **aux professeurs d'EPS** les documents suivants :

- Bulletin d'inscription et autorisation parentale
- Chèque de 60€ (ou 100€ pour l'Aviron) à l'ordre de « AS St Charles »
- Un test de savoir nager obligatoire (pour l'Aviron)

ASSOCIATION SPORTIVE SAINT CHARLES

Bulletin d'inscription

2021/2022

Madame/Monsieur :

Responsable de l'élève :

En classe de : Date de Naissance :

Téléphone :

Adresse de Messagerie OBLIGATOIRE :

Activité(s) choisie(s) : Merci de cocher une ou plusieurs activités.

COLLEGE	LYCEE
<input type="checkbox"/> AVIRON <input type="checkbox"/> BADMINTON <input type="checkbox"/> TENNIS DE TABLE <input type="checkbox"/> JUDO	<input type="checkbox"/> BADMINTON <input type="checkbox"/> TENNIS DE TABLE

AUTORISATION PARENTALE

Nous autorisons notre enfant à participer aux activités de l'Association Sportive.

L'élève s'engage à respecter le Règlement Intérieur de l'Association Sportive mis en place par l'équipe d'enseignant (en lien sur le site de l'AS => astcharles.net)

Nous autorisons le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toutes mesures d'urgence en cas d'accident

(rayer en cas de désaccord)

En cas de non- participation à une compétition ou en cas d'absence du professeur responsable, l'élève peut, s'il est externe ou demi-pensionnaire, regagner son domicile par ses propres moyens. L'élève interne n'est pas autorisé à quitter l'établissement.

Fait à :, le

Signature :

